



SEPANSO

France Nature Environnement Aquitaine

Reconnue d'Utilité Publique - Affiliée à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT



Une force pour la nature

Évolution des pratiques sylvicoles en Aquitaine après les tempêtes de 1999 et 2009.

Les 27 et 28 décembre 1999, la tempête Martin ravageait une partie des Massifs des Landes de Gascogne et de Dordogne, jetant à terre environ 32 millions de m³ de bois. Le 24 janvier 2009, une autre tempête encore plus destructrice ravageait le centre du massif gascon avec cette fois, 45 millions de m³ de bois jetés au sol.

Ces événements exceptionnels ont justifié des mesures d'aide pour le nettoyage et la reconstitution des parcelles sinistrées, mais force est de constater que les investissements facilités par ces aides publiques ont contribué à accélérer l'évolution de la sylviculture vers une sylviculture toujours plus mécanisée et intensive...

Suite à la tempête de décembre 1999, les évolutions les plus notables ont été :

- 1- L'investissement des entreprises dans l'acquisition de machines d'abattage qui se sont substituées aux bûcherons (gain de productivité, mais perte d'emplois et toujours plus de tassement des sols)
- 2- Le recours quasi généralisé à la plantation, en substitution au semis.

Après la tempête du 24 janvier 2009, l'industrialisation de la gestion forestière a fait un nouveau bond en avant, avec notamment l'enlèvement des souches des arbres abattus par la tempête, avant préparation du sol, en vue du reboisement.

Une filière de valorisation des souches en bois énergie a vu le jour et s'est développée à cette occasion. L'arrachage des souches après exploitation a désormais tendance à se généraliser et à devenir pratique courante. C'est ainsi qu'après les coupes rases, les souches sont arrachées par de gros engins mécanisés, puis mises en tas sur les parcelles où elles séjournent quelques temps pour être un peu lavées par la pluie. Elles sont ensuite transportées dans des bennes vers des usines où elles seront encore débarrassées d'une partie de la terre restée sur les racines, puis broyées avant d'être brûlées dans des chaudières de production d'électricité (parfois en cogénération avec de la production de chaleur).

Compte tenu de l'énergie nécessaire à l'extraction, au transport et au déchiquetage des souches, le bilan carbone de l'opération est loin d'être positif. Si on prend en compte la déstructuration des sols forestiers et la décomposition de la matière organique qui s'en suit, ce bilan s'aggrave encore...

On notera que la monoculture d'arbres (car avec certains itinéraires, on ne peut décemment plus parler de forêt) calque ses pratiques sur l'agriculture intensive.

Outre l'exportation des souches, les rémanents eux aussi sont désormais assez régulièrement broyés pour être brûlés dans des centrales à biomasse. Ceci a pour conséquence un appauvrissement du sol

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Sections : SEPANSO Dordogne, SEPANSO Gironde, SEPANSO Landes, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques, SEPANLOG

Associations affiliées : Aquitaine Alternatives, Cistude Nature, C.R.E.A.Q, Ocean'obs

Siège Administratif : 1, rue de Tauzia 33800 BORDEAUX – Tél. 05 56 91 33 65 – Fax 05 56 91 85 75 – <http://www.sepanso.org/> Mél : sepanso.fed@orange.fr

en matière organique et en sels minéraux et pour corollaire la nécessité d'effectuer des apports d'engrais avant les replantations.

Ensuite, après évacuation des souches et branchages, la surface des coupes est « nettoyée » à la débroussailleuse landaise (débroussailleuse lourde tractée, à rouleaux horizontaux équipée de lames qui écrasent et coupent la végétation et ses racines en pénétrant dans le sol). Un tel traitement supprime toute la végétation de surface (bruyères, hélianthes, molinie, fougères, ajoncs, bourdaines, etc.), et écrase tous les petits vertébrés présents (notamment amphibiens et reptiles protégés) ainsi qu'une proportion non négligeable d'invertébrés du sol (larves de cigales, pontes de papillons, etc.).

Dans certains cas (présence de graminées), et chaque fois que cela semble souhaitable aux coopératives et entreprises de travaux forestiers (ETF), celles-ci en profitent pour inciter à un traitement chimique. C'est le cas notamment dans certaines landes humides à molinie qui sont pourtant l'habitat d'un papillon protégé au niveau européen, le Fadet des laiches (*Coenonympha oedippus*) où non seulement les parcelles sont passées au rouleau landais, mais où encore les repousses de molinie sont fréquemment détruites à l'herbicide ...

Ensuite, soit le sol est labouré en bandes, soit en plein (ce qui coûte plus cher), avec apport d'engrais phosphaté. Dans les deux cas le sol forestier déjà dégradé par le passage du rouleau landais est totalement déstructuré sur les surfaces labourées. Cela s'accompagne d'une décomposition de sa matière organique donc d'un relargage du carbone du sol sous forme de CO₂.

Enfin, des plants de pins issus de pépinière sont mis en terre à espacement fixe (1 100 à 1 400 plants/ha). Bien souvent, comme ces plantations mono spécifiques sont la cible privilégiée de certains insectes ravageurs, les plants ou le sol sont fréquemment traités avec des insecticides systémiques néonicotinoïdes destinés à lutter contre un petit charançon, l'hylobe, et la tordeuse des pousses du pin (*Rhyacionia buoliana*).

C'est ainsi que les pollinisateurs (abeilles notamment) qui auraient réussi à surmonter la disparition des plantes à fleur sous les débroussailleuses n'ont qu'à bien se tenir...

Comme il est de bon ton de ne pas laisser refroidir les tracteurs forestiers pendant la durée de la croissance du peuplement, les interlignes sont régulièrement passées (environ tous les 5 ans) à la débroussailleuse landaise, voire à la charrue à disques, qui en plus de la végétation du sous-étage ou de la faune présente, coupent aussi les racines de surface des pins qui se trouvent alors moins bien ancrés et plus vulnérables en cas de vents forts. Ceci n'est sans doute pas considéré comme un problème car, si survient une nouvelle tempête, les mêmes entreprises qui effectuent les débroussaillages seront en charge du « nettoyage » des parcelles sinistrées et du reboisement, et le cycle pourra recommencer, souvent grâce à des aides publiques nationales, voire européennes...

Il faut souligner que les débroussaillages répétés interdisent la mise en place d'une régénération naturelle et condamnent donc les parcelles à rester dans des itinéraires forestiers de sylviculture intensive de plantation.

Nous noterons enfin que la sylviculture dite « standard » (comprendre « intensive ») du pin maritime aboutit à la récolte d'arbres immatures (aujourd'hui couramment 40 ans, mais parfois moins) ce qui enlève toute possibilité de s'installer à la biodiversité inféodée aux peuplements matures (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles, chauves-souris forestières, champignons décomposeurs, etc...).

En matière de qualité du bois, les plants sélectionnés produisent certes des arbres de meilleure rectitude, mais leur croissance plus rapide réduit la dureté et la résistance du bois qui ne peut plus être employé à certains usages (parquets par exemple). Même après un séchage à l'étuve, le bois des arbres coupés en période de sève est de moins bonne qualité et moins durable que celui des arbres coupés en période de repos végétatif, comme cela se pratiquait exclusivement autrefois. Et en aucun cas la hausse des rendements n'arrive à compenser la perte de revenus pour le sylviculteur confronté à une baisse des prix du bois d'œuvre (dont le prix de vente a considérablement baissé depuis 40 ans comparativement au coût de la vie).

Concernant le massif périgourdin, on peut là aussi noter depuis quelques années une forte tendance à la transformation des forêts mixtes ou feuillues en boisements résineux mono spécifiques après exploitation des boisements en place pour la filière bois énergie (parfois des châtaigniers dépérissant, mais pas uniquement). Cette évolution liée à la demande de bois pour les chaudières à biomasse est toutefois apparue avec un certain retard par rapport aux pratiques landaises.

En conclusion,

Pour la SEPANSO Aquitaine, les modes de gestion et d'exploitation forestière dans les massifs de plaine en Aquitaine (Landes de Gascogne, nord Gironde et Dordogne) ne semblent pas, depuis les deux tempêtes majeures qui ont affecté la région (1999 et 2009), aller dans un sens souhaitable en matière de gestion durable de la forêt, de préservation de la biodiversité, d'amélioration de la qualité du bois, d'augmentation de la résilience des peuplements face aux tempêtes ou aux ravageurs, et d'amélioration du stockage du carbone.

Les aides et le soutien apportés à la reconstitution forestière, y compris au travers des aides européennes, ont surtout permis d'accélérer la transformation de la sylviculture sur le modèle de l'agriculture productiviste, avec un recours accru à la mécanisation et aux pesticides.

Les mutations récentes de la forêt vers toujours plus d'intensification et de mécanisation ne profitent qu'aux industries et aux entreprises de travaux forestiers. Elles présentent des conséquences négatives très fortes sur l'environnement (perte de biodiversité, émissions accrues de gaz à effet de serre), sur l'emploi (disparition des bûcherons et d'ouvriers forestiers) et même, paradoxalement, sur le revenu des propriétaires de forêts. Cette transformation se traduit aussi par une réduction notable du caractère multifonctionnel et des aménités offerts par la forêt.

Pour les associations de protection de l'environnement la forêt ne peut se réduire à une fabrique de bois pour l'industrie. Afin d'éviter les écueils décrits ci-dessus, les aides publiques à la filière forestière mériteraient d'être plus strictement réservées à des itinéraires forestiers vertueux, alliant production de bois et maintien de la biodiversité tout en améliorant la résilience des forêts et la séquestration de carbone dans les sols.

Fait à Bordeaux le 5 avril 2017

Philippe BARBEDIENNE, Directeur